



DECISION N° 008.../D/PADI-DJA/DDRC/CONSDISE/2026 DU 12 MAI 2026

Portant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 003/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPM/2026 du 26 mars 2026 pour la construction de onze ouvrages d'alimentation en eau potable, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), dans les communes de Lomié, région de l'Est et de Djoum dans la région du Sud.  
Financement : BIP du MINEPAT-Chapitre 22, Exercice 2026 ; Ligne : 60 22 250 5 31000001 464110.

Le Coordonnateur du PADI-Dja,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;
- Vu Le Décret N°2014/4787/PM du 26 Décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu l'arrête N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
- Vu la décision N°483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja;
- Vu la décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transfèrement de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 003/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPM/2026 du 26 mars 2026 pour la construction de onze ouvrages d'alimentation en eau potable, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), dans les communes de Lomié, région de l'Est et de Djoum dans la région du Sud
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja du 04 mai 2026

**DECIDE:**

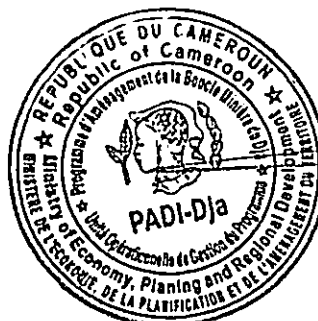
**Article 1:** le groupement d'entreprises ci-après est retenue pour la construction de onze ouvrages d'alimentation en eau potable, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), dans les communes de Lomié, région de l'Est et de Djoum dans la région du Sudainsi qu'il suit

N° de lot	Désignation	Entreprise	Montant TTC (F-CFA)	Délai (mois)
1	Construction de six (06) ouvrages d'alimentation en eau potable dans la commune de Lomié dans la région de l'Est	SPRINT PAY CAMEROON / YYOMAD	147 136 120	08
2	Construction de cinq (05) ouvrages d'alimentation en eau potable dans la commune de Djoum dans la région du Sud	SPRINT PAY CAMEROON / YYOMAD	123 111 494	08

**Article 2 :** La présente décision, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 12 MAI 2026

Copie : ARMP



Le Coordonnateur  
**Blondeau Talatafa**